

Informations de base	
<p><b>2024/2606(DEA)</b></p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Inscription du précurseur de drogues [2-(3,4-méthylènedioxyphényl) acétyl]malonate d'isopropylidène (IMDPAM) et d'autres substances sur la liste des substances classifiées</p> <p><b>Subject</b></p> <p>7.30.30.04 Lutte contre les drogues et le trafic de drogues</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		<a href="#">B9-0213/2024</a>	10/04/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0314/2024</a>	23/04/2024	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		<a href="#">C(2024)01219</a>	28/02/2024	